

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « ECOLES DE PRODUCTION »

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement, en partenariat avec la Banque des Territoires, France Industrie et la Fédération nationale des Ecoles de production, se mobilise pour **l'emploi des jeunes dans l'industrie**.

Les Ecoles de production constituent un modèle qui fonctionne, notamment dans le cadre du programme Territoires d'industrie. A l'issue de leur scolarité, les élèves reçoivent en moyenne 5 à 6 offres d'emploi et 93% d'entre eux réussissent leur examen (CAP, BEP...). Près de 45% d'entre eux poursuivent leurs études.

L'objectif vise à doubler le nombre d'Ecoles de production dans nos territoires d'ici à la fin de l'année 2023 et à accompagner davantage de nouveaux jeunes en situation de rupture scolaire vers l'industrie, tout en suscitant des vocations pour les métiers de l'industrie, encore insuffisamment investis par les jeunes et leurs familles. Cette stratégie d'inclusion par l'industrie doit également permettre de répondre aux besoins en compétences de nos entreprises industrielles, qui continuent de recruter.

I. CONTEXTE

Les Ecoles de Production sont des établissements techniques privés qui s'adressent aux jeunes de 15 à 18 ans, dont les jeunes en situation de décrochage scolaire ou pour lesquels le système éducatif traditionnel est inadapté. Elles leur proposent une « troisième voie » de formation diplômantes (CAP, BEP...) en complément des formations techniques existantes (LEP et CFA). En effet, leur pédagogie s'appuie sur la doctrine du « **faire pour apprendre** » : les élèves des écoles de production travaillent directement sur des commandes réelles passées par les entreprises industrielles locales. Les jeunes sont donc placés face aux exigences du monde professionnel, ce qui facilite ensuite leur accession à l'emploi, le plus souvent chez les entreprises clientes de l'école. A l'issue de leur scolarité, les élèves reçoivent en moyenne 5 à 6 offres d'emploi et 93% d'entre eux réussissent leur examen (CAP, BEP...). Près de 45% d'entre eux poursuivent leurs études.

Le réseau des écoles de production comprend actuellement 35 établissements, contre 25 en 2018, pour 1050 élèves formés, dans 9 régions partenaires. Ces écoles, reconnues depuis la loi 2018-711 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, sont regroupées au sein de la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP). Cette fédération, qui labellise les écoles de production, a pour objectif d'atteindre 100 écoles d'ici à 2028, soit 4000 élèves.

Pour ce faire, la FNEP s'appuie sur un réseau de partenaires de plus en plus large. Ainsi, la Fondation Total s'est engagée à accompagner financièrement la création de 6 écoles de production par an pendant 10 ans. Dans le cadre de son offre d'accompagnement de la formation professionnelle, la Banque des Territoires apporte son soutien financier pour le lancement d'au moins 10 projets d'école de production. Enfin, la FNEP a noué des partenariats avec plusieurs régions pour le soutien financier au fonctionnement de ces écoles.

II. OBJECTIFS

L'objectif est double : d'une part, faire émerger de nouveaux projets d'écoles de production dans nos régions et nos territoires, par un soutien à l'ingénierie, et d'autre part, accélérer des projets existants matures visant une ouverture d'ici 2023. Ces derniers projets devront être labellisés ou en cours de labellisation par la FNEP, et devront s'inscrire dans la démarche Territoires d'industrie et/ou avoir un impact territorial avéré sur une filière industrielle présente sur le territoire. Cet AMI vise donc à soutenir des projets d'écoles de production qui apportent une réponse « sur mesure » à des territoires qui font face à cette problématique quadruple :

- Un besoin industriel en main d'œuvre sur des métiers en tension ;
- Un manque de formation technique pour ces métiers ;
- Des jeunes en situation de décrochage scolaire et sans orientation professionnelle ou des jeunes souhaitant poursuivre leur formation dans le cadre d'une approche alternative au système scolaire.
- Des besoins de sous-traitance identifiés de la part des industriels, par leur rôle de clients des écoles.

III. OFFRE DE L'AMI

L'appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de production » offrira aux lauréats **un accompagnement « sur-mesure »** de l'Etat et de la Banque des Territoires, tout au long du projet de lancement de l'école. Cet accompagnement pourra être complété du soutien des collectivités territoriales (Région, EPCI) et s'orientera autour de deux axes centraux pour accélérer la réalisation des projets d'écoles de production :

1. **L'ingénierie en amont du projet** : la Banque des Territoires financera 20 projets sélectionnés à hauteur de 50 000 € afin de réaliser les études amont permettant de développer le projet. Ces études amont permettent notamment d'établir le modèle économique, la structuration juridique de l'école et définir le contenu pédagogique de la formation.
2. **Le financement de plusieurs étapes de la vie du projet via deux dispositifs complémentaires** :
 - a. Pour permettre à l'école de se doter des outils nécessaires pour faire travailler ses élèves dans des conditions industrielles professionnelles, une aide au financement des équipements et actifs à forte dimension industrielle (par exemple des plateaux techniques) pourra être accordée. Le taux de subvention maximum sur les investissements industriels sera de 50%, dans une limite de 800 000 € d'aide.
Cette subvention sera engagée via le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires issus de France Relance. Après avoir mobilisé une enveloppe de 5 M€ pour 11 premiers projets, l'Etat mobilisera une enveloppe complémentaire de 5 M€ d'ici à la fin de l'année 2021.

- b. Pour financer l'amorçage du projet, les premiers investissements et le besoin en fonds de roulement sur les premières années d'activité, un prêt subordonné (d'un montant de 100 000 à 300 000 €) pourra être octroyé par la Banque des Territoires, ou en cas de non-éligibilité, une subvention d'amorçage pourront être octroyées (jusqu'à 100 000 €).

En complément, la Banque des Territoires met à disposition son outil Dataviz Territoires d'industrie à disposition des porteurs de projets afin d'aider à mieux qualifier et quantifier les besoins et les métiers industriels en tension dans les territoires. Les données peuvent ainsi être utilisées dans le cadre des candidatures.

L'action de la Banque des Territoires aux côtés de l'Etat s'inscrit dans le cadre de sa mobilisation dans le programme Territoires d'industrie, visant à accompagner le déploiement de 50 centres de formation au titre du programme initial et 20 supplémentaires à l'occasion de ce nouvel AMI, et former 15 000 nouvelles personnes aux métiers de l'industrie d'ici 2023. D'ores et déjà, 33 projets ont été instruits (13 écoles de production, 10 Cnam dans le cadre d'un AMI, 3 centres Afpa et 7 autres – hors partenariats). Le soutien de la Banque des Territoires est constitué à 80 % en prêts subordonnés et 20 % en subvention d'ingénierie. À travers cette opération, elle renforce son rôle de financeur d'intérêt général à destination de l'écosystème de la formation professionnelle au bénéfice de territoires plus inclusifs et plus attractifs.

IV. CRITERES DE REUSSITE

La réussite à long-terme d'un projet d'école de production repose sur plusieurs prérequis fondamentaux :

1. **Liés aux caractéristiques du tissu économique local et aux besoins des entreprises en matière de compétences/qualifications**
 - o Le porteur de projet doit être familier des dynamiques et des besoins industriels propres à son territoire. En particulier, le porteur doit pouvoir présenter un diagnostic des besoins en sous-traitance et en compétences des entreprises sur le territoire, qui peut s'appuyer sur une GPECT lorsque le territoire en dispose. Une analyse de ces besoins en compétences par rapport aux offres de formations techniques déjà existantes sur le territoire est également nécessaire pour assurer la pérennité du projet d'école de production.
2. **Liés aux soutiens au projet**
 - o Un engagement fort des industriels dans le projet, gage de la pérennité de l'école, est attendu. L'engagement de ceux-ci est central dans la stratégie des écoles de production, tant par leur rôle de clients des écoles, que par leur rôle de futurs employeurs des élèves.
 - o L'appui des pouvoirs publics locaux et régionaux est aussi un gage de la pérennité du financement de la formation (niveau régional) et d'identification voire du portage du foncier ou de l'immobilier de l'école (niveau local).

3. Liés à la sensibilisation, l'identification et l'orientation des jeunes

le porteur doit donner à voir sa méthodologie pour sensibiliser, identifier et orienter les jeunes vers cette formation apprenante, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs, académiques, et tout autre lieu d'accueil de jeunes. Une cartographie des acteurs susceptibles d'être en contact avec des jeunes potentiels élèves pourra être présentée, accompagnée si possible d'une liste de partenaires déjà sensibilisés au projet.

4. Liés aux conditions d'articulation de l'école avec les autres organismes de formation existants dans la proximité, dans une logique de suite de parcours de formation

- o Le porteur décrit comment l'école s'insère dans une suite locale de parcours de formation, en précisant comment cette formation s'articule avec les autres formations disponibles localement. Cette cartographie permet d'apprécier les chances offertes aux jeunes de pouvoir poursuivre une formation et ainsi d'augmenter leur employabilité future. Les statistiques montrent que 45% des jeunes élèves sortant d'écoles de production poursuivent leur formation dans un CFA pour préparer diplôme de niveau supérieur au CAP/BEP. La formalisation préalable d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements de formation professionnelle favorisera la sécurisation des poursuites d'études pour les jeunes concernés, ainsi que la mutualisation des équipements techniques.

5. Liés à la pérennisation du modèle économique de fonctionnement des écoles de production. La part de financement lié au chiffre d'affaires engendré par l'activité de sous-traitance industrielle doit devenir majoritaire à moyen terme.

Ces différents axes seront donc des éléments clés dans l'étude et la sélection des projets lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt. Compte tenu de tous ces éléments et de la pluralité des enjeux au centre desquels se trouvent les écoles de production, une équipe projet pluridisciplinaire et représentative de toutes les parties prenantes de l'écosystème local sera également fortement appréciée.

V. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier sera déposé sur la plateforme suivante <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-ecoles-de-production> avant le **vendredi 15 octobre 2021**.

Les lauréats éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt sont les structures de droit privé porteuses d'un projet d'école de production pouvant ouvrir ses portes d'ici les rentrées 2021, 2022 et 2023. Sont donc éligibles par exemple les projets portés par des associations d'entreprises ou de personnes physiques, des fédérations d'entreprises ou par une entreprise. Pour les projets non matures nécessitant dans un premier temps un soutien en ingénierie, ils peuvent être portés par une collectivité territoriale (par exemple EPCI ou PETR), en partenariat avec les entreprises de leur territoire.

Le dossier de candidature est composé d'un formulaire de demande et d'une description du projet. Plusieurs pièces jointes, notamment un descriptif des besoins en compétences du territoire/diagnostic, un budget prévisionnel sur 3 ans, un détail des coûts d'ingénierie et des investissements sont demandés. Des courriers et marques d'engagement permettant d'évaluer le soutien au projet du monde industriel et institutionnel peuvent être joints. Tout autre élément utile à la bonne compréhension du projet sera apprécié et pris en compte pour évaluer le projet suivant les caractéristiques précédemment citées.